

ARF/FDS Rapport annuel 2023/24

Barbara Miller

Éditorial 3

Roland Hurschler

Rétrospective 4

Christian Wehrlin et Uwe Lützen

Département juridique 10

Barbara Miller et Maria Müller : Entretien avec Baptiste Planche

Carte Blanche 11

Caterina Mona

Gender Diversity 15

Antenne Romande, GRSI, CIR, Pro Short, GI SCENARIO

Groupes d'intérêt 18

Uwe Lützen

International 21

Chloé Laure Reichenbach

Évolution des membres 24

Portrait ARF/FDS 25



Éditorial

Au cours de l'année cinématographique qui s'est écoulée, nombre de jalons importants pour l'avenir ont été posés. Ainsi, le projet du Message culture 2025-2028 donne une place centrale aux revendications clés de l'ARF/FDS, à savoir la rémunération équitable du travail des réalisateurs-trices et des scénaristes. En participant à la consultation relative au Message culture, l'ARF/FDS a donné plus de poids encore à cette exigence importante en soulignant la nécessité urgente d'améliorer la sécurité sociale de ses membres.

Les négociations pour des rémunérations convenables menées avec les producteurs-trices battent leur plein. Les recommandations de l'ARF/FDS sur les salaires de référence pour la réalisation et le scénario seront publiées sur notre site web au plus tard en fin d'année. Les photos du présent rapport annuel ont justement trait à ce travail effectué sur les salaires.

La grève des scénaristes aux États-Unis, qui a été couronnée de succès, a montré de manière éclatante que sans scénaristes et sans réalisateurs-trices, aucun film et aucune série ne peut exister, et qu'une juste rémunération des créateurs-trices de chaque film et de chaque série est indispensable.

En ce qui concerne la sécurité sociale des réalisateurs-trices et des scénaristes, l'ARF/FDS travaille en étroite collaboration avec SuisseCulture Sociale au sein de la campagne de sensibilisation « Artists Take Action ».

Les négociations relatives au Pacte de l'audiovisuel 2024-2027 avec la SSR ont été menées à bien, à la satisfaction des auteurs-trices, la SSR ayant pris l'engagement important de continuer à diffuser tous les films du Pacte sur les canaux linéaires de la télévision suisse ces quatre prochaines années. Ainsi, les montants dus au titre des droits d'auteur-trice et d'utilisation des œuvres que nous créons seront inchangés. Grâce à nos efforts assidus, nous avons en outre réussi à nous mettre d'accord avec la SSR pour créer un groupe de travail chargé de négocier les droits d'auteur-trice pour l'exploitation en ligne, si certaines œuvres sont utilisées uniquement sur Internet à partir du Pacte 2027-2030.

Nous avons déjà lancé la campagne de 2025/2026 contre l'initiative « 200 francs, ça suffit! » en participant activement à la consultation : nous aurons besoin de vous toutes et tous pour faire échec à ce démantèlement du service public et à la mise en danger du Pacte de l'audiovisuel !

Dans le cadre de l'étude de l'OFC sur l'encouragement du cinéma et du secteur cinématographique en Suisse, nous avons réussi à faire en sorte que des représentants-es des associations de producteurs-trices fassent partie de l'organe de consultation (*sounding board*) et que, dans les entretiens avec les représentants-es de la branche, l'avis des réalisateurs-trices et des scénaristes soit pris en compte.

Le déferlement de l'intelligence artificielle (IA) a également tenu l'ARF/FDS en haleine. Il est urgent d'intervenir dans les questions relatives aux droits d'auteur-trice, aux droits liés à l'utilisation des œuvres et à l'identification des contenus générés par l'IA, notamment dans les régions d'exploitation que sont l'Europe et les États-Unis. Nous sommes en train de mettre au point des recommandations à ce sujet pour nos membres.

Depuis le 1er février 2024, l'ARF/FDS peut compter sur les services de l'avocat Hussein Noureddine, qui remplace l'équipe d'avocats-es de confiance avec qui nous collaborions précédemment. Nous tenons ici à adresser nos plus vifs remerciements à Ernst J. Brem, Nicolas Capt et Annatina Menn pour leur soutien indéfectible et leur travail ultra-professionnel dans l'intérêt des réalisateurs-trices et des scénaristes.

Nous remercions également de tout cœur nos groupes d'intérêt (GI), qui ont fourni un travail exceptionnel en 2023, en particulier l'Antenne Romande et, dans le domaine du scénario, le GI SCENARIO.

Le lancement de la plateforme CINEMA-SUISSE.CH a eu lieu au printemps : soutenue par la branche du cinéma, elle a pour but de renforcer la visibilité du cinéma suisse. La Suisse sera le « pays à l'honneur » au Festival de Cannes 2024 et accueillera les Prix du cinéma européen en décembre 2024 à Lucerne : ce seront là de belles occasions pour présenter au monde entier le travail cinématographique de notre pays.

L'ARF/FDS a franchi la barre des 400 membres : c'est un jalon important ! Nous souhaiterions célébrer cela avec vous à l'occasion de la grande fête que l'ARF/FDS organisera de manière rétrospective pour les 60 ans de notre association. L'événement aura lieu le 8 août au Bar Sport du Festival du film de Locarno. Vous y êtes tous et toutes cordialement invités-es ! À très bientôt et *danke a voi tutti* !

Cinématographiquement vôtre,
Barbara Miller, présidente de l'ARF/FDS

Rétrospective de l'année associative 2023–2024

Nouvelle vice-présidente, renouvellement du comité

À l'Assemblée Générale du 13 mai 2023, *Christa Capaul* et *Carmen Stadler* ont démissionné du comité de l'ARF/FDS, dont elles ont été membres pendant huit ans.

Christa Capaul, dès son entrée au comité, en a aussi assumé la co-vice-présidence, une charge pour laquelle elle s'est beaucoup investie jusqu'à son départ. Elle a par ailleurs fourni un travail précieux dans le domaine de la consultation juridique ainsi que dans l'élaboration des nouveaux honoraires de référence pour les scénaristes.

Carmen Stadler a quant à elle dirigé pas moins de trois départements : « Gender Diversity », « Communication » et « Affaires internationales ». Elle a joué un rôle majeur tant dans le cadre de l'étude de l'ARF/FDS sur la question du genre (2015) que de la fondation de SWAN; elle a également été le moteur du projet « Le film de mon CHOIX », lancé par l'ARF/FDS en 2021, à l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote des femmes. Enfin, c'est aussi sous sa houlette que l'ARF/FDS a renouvelé son image.

Le documentariste bâlois Matthias Affolter, la réalisatrice de films de fiction Caterina Mona et le scénariste Uwe Lützen ont été élu au comité. La documentariste lucernoise Maria Müller a succédé à Christa Capaul à la vice-présidence de l'ARF/FDS.

En septembre 2023, Maria Müller, dans sa nouvelle fonction de vice-présidente, a organisé une *retraite du comité* inoubliable dans sa ville de Lucerne. Les sujets abordés ont été la redistribution des départements et la définition des axes de travail prioritaires. Par ailleurs, des intervenants-es ont abordé la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la création cinématographique (Margaritha Windisch, EPFZ) et des défis financiers de la promotion de l'investissement dans la cinématographie (PICS) par la Confédération (Matthias Bürcher, OFC). Nik Zeier et Lili Kaelin ont présenté l'activité de la « Film Commission » de Suisse centrale. Le directeur de « Film Zentralschweiz », Simon König, a présenté un rapport sur la tentative avortée de créer une fondation supra-cantonale d'encouragement au cinéma en Suisse centrale.

Secrétariat

Chloé Laure Reichenbach a rejoint le secrétariat de l'ARF/FDS en juin 2023. Elle est responsable de l'administration de l'association et du personnel ainsi que des activités de communication. En collaboration avec les responsables du département dédié au sein du comité, elle fournit

des conseils juridiques et sociaux. Valentina Shasivari et Chloé Laure Reichenbach répondent aux questions et requêtes des membres en allemand, en français et en anglais, Valentina parlant de surcroît l'italien. Linguistiquement parlant, notre secrétariat est donc mieux paré que jamais, ce qui nous permet d'améliorer notre accessibilité et l'attrait de nos services pour les professionnels-les du cinéma dans les parties latines du pays.

Seule la *collaboration active de l'ensemble du comité* nous a permis de mener à bien les nombreux projets et de relever les défis de la politique cinématographique et de la formation professionnelle : Lisa Blatter a transmis les rênes du département « Salaires et honoraires » à la présidente, Barbara Miller, et à la vice-présidente, Christa Capaul. Barbara Miller a continué de représenter régulièrement l'ARF/FDS au comité de Cinésuisse et lors des conférences des présidents-es de l'OFC. En Suisse romande, Nicole Borgeat et Géraldine Rod ont repris la présidence de l'Antenne Romande et, avec le concours d'un bureau bien garni, déployé une énergie politique folle en faveur du cinéma. Chez FOCAL, Thomas Isler, membre du conseil de fondation, a mis ses forces au service de l'adaptation des structures de l'organisation et de la recherche d'un nouveau site administratif. En collaboration avec Daniel Howald, Ivo Zen a mené à bien les négociations du Pacte de l'audiovisuel. Uwe Lützen a représenté l'ARF/FDS auprès de la Fédération des scénaristes en Europe (FSE) et de la Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA). Et Jela Hasler a défendu (et continue de le faire) la cause du court métrage. La rétrospective thématique annuelle vous permettra de découvrir plus loin le précieux travail de tous les autres membres du comité.

L'AG rend hommage à trois grands cinéastes suisses

Lors de la 61e Assemblée Générale de l'ARF/FDS, qui s'est tenue le 13 mai 2023 à Berne, 20 nouveaux membres ont rejoint nos rangs. Tous les membres du comité sortants ont été réélus ; les membres nouvellement élus sont le documentariste bâlois Matthias Affolter, la réalisatrice de films de fiction Caterina Mona et le scénariste Uwe Lützen (tous les deux zurichois). La documentariste lucernoise Maria Müller a été nommée vice-présidente de l'ARF/FDS. Notre présidente, Barbara Miller, a été réélue à l'unanimité, tout comme Roland Hurschler, secrétaire général, et Markus Imboden, vérificateur des comptes. L'AG a donné décharge aux organes administratifs sans opposition.

Un hommage plein d'émotion a été rendu à trois pionniers du cinéma : Rolf Lyssy, Fredi M. Murer, qui avaient fait le déplacement, et Markus Imhoof, présent par

vidéoconférence. Tous les trois ont présidé ou vice-présidé l'ARF/FDS en leur temps. Kaspar Kasics, Barbara Miller et Jela Hasler leur ont rendu hommage par une rétrospective du travail cinématographique de chacun, tout en soulignant la valeur que ces œuvres conservent pour le cinéma suisse indépendant et le patrimoine cinématographique suisse.

Entrée en vigueur de la « Lex Netflix »

Depuis le 1er janvier 2024, les services de streaming internationaux et les chaînes de télévision qui diffusent des publicités en Suisse sont soumis à une obligation d'investissement de 4 %. En conséquence, Netflix a déjà initié les premières coproductions, p. ex. « Early Birds » (réalisation : Michael Steiner) et la prometteuse série « Winter Palace », sa première coproduction avec la RTS (réalisation : Pierre Monnard, membre de l'ARF/FDS), dont la diffusion est prévue pour la fin de 2024. Netflix et d'autres services sont également en passe d'acheter des licences pour des films et séries suisses, p. ex. la série « Neumatt » ou le documentaire « #Female Pleasure » de Barbara Miller, présidente de l'ARF/FDS.

Les questions de la participation équitable des auteurs-trices suisses dans ce type de coproduction ou d'achat ne sont pas encore résolues. Il convient en outre d'adapter les réglementations suisses concernant les droits d'exploitation aux nouvelles formes de production et de distribution. Avec le concours des sociétés de gestion de droits d'auteur et des associations de producteurs-trices, l'ARF/FDS entend combler cette lacune par un nouvel accord sectoriel, qu'elle est prête à imposer par la voie politique s'il le faut (voir plus bas).

OFC : consultation sur le Message culture 2025-2028 et étude sur le soutien du cinéma

L'an dernier, l'ARF/FDS a participé à la consultation relative au Message culture 2025-2028. L'Office fédéral de la culture (OFC) avait défini, avec des représentants-es des différents secteurs, six champs d'action pour ce nouveau Message :

- La culture, un environnement professionnel : rémunération équitable et meilleure sécurité sociale des acteurs-trices culturels-les professionnels-les, conditions-cadres équitables et égalité des chances.
- Actualisation de l'encouragement de la culture : meilleure prise en compte des phases de travail en amont et en aval de la production.

- La transformation numérique dans la culture : prise en compte des nouvelles formes numériques et hybrides de production, de diffusion et de médiation.
- La culture, une dimension de la durabilité : mesures visant à soutenir la durabilité dans le secteur culturel et à promouvoir la cohésion sociale en garantissant un large accès à la culture.
- Le patrimoine culturel, mémoire vivante : mise en valeur du patrimoine culturel matériel, immatériel et numérique de la Suisse, encouragement d'une approche professionnelle et éthique du patrimoine culturel au passé problématique.
- La gouvernance dans le domaine culturel : plus de coopération et de coordination au sein du domaine culturel ainsi qu'avec d'autres domaines, renforcement de la présence de la Suisse dans la politique culturelle internationale, établissement d'un monitoring du secteur culturel.

Des membres du comité de l'ARF/FDS ont participé aux rencontres préparatoires visant à concrétiser ces champs d'action, exprimant des souhaits propres au cinéma. Ils ont notamment soulevé des questions relatives au patrimoine cinématographique et à l'amélioration de la rémunération des auteurs-trices de films, mais aussi émis des revendications spécifiques, p. ex. en matière d'égalité des sexes, en demandant la mise en place d'une cellule nationale d'aide contre le harcèlement sexuel dans le secteur de la culture. Il est également très réjouissant de constater que l'OFC prévoit d'ouvrir un nouveau guichet national de conseil et de services dédié aux assurances sociales. Ce guichet aidera les professionnels-les de la culture, soumis-es à des contrats de travail atypiques, à résoudre certains problèmes.

Peu après son entrée en fonction, le 1er février 2022, la nouvelle directrice de l'OFC, Carine Bachmann, avait accueilli le souhait de réforme de l'encouragement public du cinéma émis par la branche. Ce souhait a été intégré au projet du Message culture, dans le champ d'action « gouvernance dans le domaine culturel ». Dans ce contexte, l'ARF/FDS salue l'approche de l'OFC et sa volonté d'étudier de manière détaillée les flux financiers dans le domaine du cinéma. Les premiers résultats de l'étude « L'encouragement public du cinéma en mutation : analyse des structures actuelles et perspectives pour l'avenir » ont été présentés par l'entreprise Goldmedia GmbH aux Journées de Soleure, le 19 janvier 2024. Le rapport intermédiaire est consultable sur le site web de la section cinéma (en allemand uniquement).

L'organe de consultation (*sounding board*) de l'étude est composé de spécialistes issus-es de différents domaines de l'encouragement du cinéma, de la

statistique et de l'exploitation ainsi que de trois représentants-es du secteur de la production : Rajko Jazbec, Elena Pedrazzoli et Thomas Tribolet. Le département de l'ARF/FDS concerné est en contact régulier avec cette délégation afin de faire valoir le point de vue des auteurs-trices.

La section cinéma de l'OFC est en pleine mutation. Ivo Kummer, qui l'a dirigée pendant douze ans, a pris sa retraite à la fin 2023. Son immense travail en faveur du cinéma suisse a été salué lors de différents événements au Festival du film de Locarno en 2023. Son départ a fait l'objet d'une célébration officielle aux Journées de Soleure de cette année. En décembre 2023 déjà, l'ARF/FDS – avec d'autres représentants-es d'associations pour le cinéma et avec Salome Horber, de Cinésuisse – avait remercié Ivo Kummer pour son engagement pour le cinéma indépendant suisse en lui remettant un petit cadeau à l'occasion d'un apéritif. Dès le 1er mars 2024, ce sont Nadine Adler, qui dirigeait jusqu'ici le Story Lab de Migros, et Laurent Steiert, chef suppléant de la section cinéma, qui reprendront les rênes de cette section. L'ARF/FDS est heureuse de cette solution et souhaite aux nouveaux responsables beaucoup de succès dans cette activité pleine de défis.

SRG SSR : nouveau Pacte et consultation sur la révision de l'ORTV

Le nouveau Pacte de l'audiovisuel, l'accord de coproduction entre la SSR et le secteur cinématographique indépendant, a pu être conclu juste avant le Festival du film de Locarno de 2023. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2024 et sera valable jusqu'à la fin de 2027. Cet accord définit les conditions-cadres des productions que la SSR réalise avec des producteurs-trices privés-es et indépendants-es. Le budget total a été augmenté de 1,5 million de francs pour s'établir à 34 millions de francs par année. La SSR réagit ainsi au renchérissement et à la hausse des coûts dans la production de films. Le budget alloué aux films de cinéma est quant à lui passé de neuf à dix millions de francs.

De nouveaux droits d'exploitation s'appliquent depuis le 1er janvier 2024 : les producteurs-trices ont désormais la possibilité d'exploiter les fictions pendant 18 mois et les documentaires pendant 12 mois avant qu'ils soient diffusés sur les chaînes de la plateforme de la SSR. En revanche, ces films seront ensuite disponibles en même temps sur la plateforme de streaming Play Suisse de la SSR. Les droits de streaming pour les séries ont encore été étendus. La collaboration avec des plateformes tierces a également été réglementée. Les partenaires donnent ainsi suite à l'obligation d'investissement entrée en vigueur le 1er janvier 2024 (« Lex Netflix »). Dans le cadre du nouveau Pacte, la SSR confirme qu'elle continuera à rémunérer les droits d'auteur-trice à des conditions équitables. L'ARF/FDS, représentée par Daniel Howald et par Ivo Zen, membre du comité, a réussi à faire en sorte que les modalités des futures diffusions « online only » soient élaborées par un groupe de travail commun en vue du prochain Pacte (à partir de 2028). La SSR reste ainsi la première coproductrice de Suisse. Le volume de production suisse s'élève au total à près

de 150 millions de francs par année. Avec le Pacte de l'audiovisuel et les moyens supplémentaires que la SSR fournit pour la production de séries, la part de la SSR s'élève à plus de 50 millions de francs par année et représente donc un tiers de tous les fonds.

Dans le cadre de l'initiative pour la réduction de la redevance lancée par l'UDC, le Conseil fédéral a communiqué en novembre 2023 une *adaptation préventive de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)*. Celle-ci prévoit de réduire la redevance des ménages de 335 à 300 francs et d'exonérer les petites et moyennes entreprises (jusqu'à un chiffre d'affaires de 1,2 million de francs) de la redevance Serafe. L'ARF/FDS a participé à l'élaboration d'une prise de position de la branche au sein de la Taskforce dédiée de Cinésuisse afin d'alerter contre les dommages économiques, culturels et sociaux qui découleraient de nouvelles réductions des redevances Serafe conformément à la proposition d'Albert Rösti. La branche du cinéma ferait partie des principales victimes. Par conséquent, l'ARF/FDS a pris clairement position contre toute nouvelle baisse des redevances.

Nouvelles directives pour les salaires et honoraires des réalisateurs-trices et des scénaristes

À partir de juin 2023, des entretiens individuels ont été menés, tant en Suisse alémanique que romande, avec des producteurs-trices de toutes les associations au sujet des propositions de l'ARF/FDS concernant de nouvelles directives de rémunération et les mesures y relatives. Les feedbacks ont été rassemblés et ont entraîné quelques adaptations dans les documents. Le *calculateur*, cet outil permettant un calcul plus précis du temps de travail par phases dans le développement et la production de films, a été majoritairement bien accueilli. Hélas, le temps moyen indiqué pour chaque phase de travail – qui avait été conçu comme un point de repère approximatif – a souvent été mal compris. Nous l'avons donc supprimé et listé dans un document séparé. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut définir avec plus de transparence la collaboration entre la production et les scénaristes ou les réalisateurs-trices, et que de nouvelles directives d'orientation sont nécessaires, même si cela s'avère complexe en raison de la grande diversité des projets.

En novembre 2023, les premières rencontres officielles sur le sujet des *honoraires relatifs aux séries* ont eu lieu avec les associations de producteurs-trices et la SRF. Tandis que des directives concrètes concernant les honoraires et les modalités de travail ont déjà pu être négociées, les discussions portant sur les films de cinéma et de télévision, les fictions et les documentaires ont nécessité de faire émerger d'abord une conscience commune du problème. La situation actuelle (à l'exception de contrats-types assez ouverts), non réglementée, correspond au souhait des producteurs-trices de pouvoir élaborer des contrats de travail et d'entreprise avec la plus grande flexibilité possible. Mais elle crée beaucoup d'incertitude et d'arbitraire, et ouvre ainsi la porte aux abus et au dumping. Ce problème est reconnu aussi du côté de la production. Il est p. ex. contraire aux exigences professionnelles de la

branche que de jeunes producteurs-trices doivent négocier des salaires et honoraires pour la réalisation et le scénario dans un chat WhatsApp parce qu'ils et elles n'ont accès à aucune valeur de référence. Il est également curieux de voir avec quelle régularité des producteurs-trices s'adressent au secrétariat de l'ARF/FDS pour s'enquérir des montants des honoraires et salaires qu'ils ou elles doivent prévoir dans leurs budgets et plans de financement.

Aujourd'hui, tout le monde a pris conscience qu'il faudra à l'avenir de nouvelles directives pour une collaboration professionnelle. L'OFC le demande lui aussi clairement dans son Message culture 2021-2024 : « *Là où elle octroie des aides financières [...], la Confédération s'engagera désormais en faveur d'une rémunération convenable des acteurs culturels. C'est pourquoi, à partir de 2021, l'OFC et Pro Helvetia assortiront progressivement leurs aides financières allouées en Suisse d'une condition prévoyant que les bénéficiaires d'aide financière doivent se conformer aux directives des associations faitières respectives en matière de rémunération des acteurs culturels.* » (Message culture 2021-2024, p. 37)

Le délai pour l'élaboration de directives communes court jusqu'à la fin de 2024. Si cela n'est pas fait, l'ARF/FDS sera contrainte de publier celles qu'elle a élaborées en interne et qui ont déjà été discutées avec les organismes d'encouragement. Si aucune recommandation n'est émise pour certaines branches jusque-là, la Confédération et les cantons promulgueront eux-mêmes des directives.

Nous sommes convaincus-es que les discussions menées dès mars 2024 apporteront des résultats positifs, qui profiteront à nos membres, faciliteront le travail des producteurs-trices et professionnaliseront encore davantage le secteur.

Des progrès s'observent également dans le domaine de la sécurité sociale des professionnels-les du cinéma. Outre les salaires bas, qui empêchent toute couverture sociale sérieuse, il existe dans ce domaine des problèmes structurels, car les professionnels-les du cinéma sont souvent soumis-es à des contrats de travail atypiques qui les pénalisent, p. ex. pour l'obtention d'indemnités de chômage. Notre secrétaire général, Roland Hurschler, et Thomas Isler, membre du comité, font partie du groupe de projet de Suisseculture Sociale, qui prépare un nouveau guide ainsi qu'une *campagne nationale de sensibilisation sur la sécurité sociale* pour les professionnels-les de la culture. Cette campagne, et les séances d'information qui l'accompagneront, sera lancée à l'automne 2024.

Droits d'auteur-trice : TC 14 VOD en vigueur, « clause de réserve »

Depuis le 1er janvier 2022, le tarif commun TC 14 régit toutes les formes d'utilisation de vidéos à la demande (video on demand, VOD) pour les films et les séries. Les redevances pour ces utilisations sont gérées collectivement par les sociétés de gestion SSA et Suissimage, c'est-à-dire que celles-ci encaissent les rémunérations destinées aux auteurs-trices auprès des entreprises de commercialisation. En général, la rémunération est calculée sur la base

des recettes générées par chaque offre. Pour la vidéo à la demande gratuite (« free video on demand », p. ex. Play Suisse) des tarifs minutaires ou des forfaits annuels ont été convenus. Les premiers versements aux auteurs-trices seront effectués au printemps 2024.

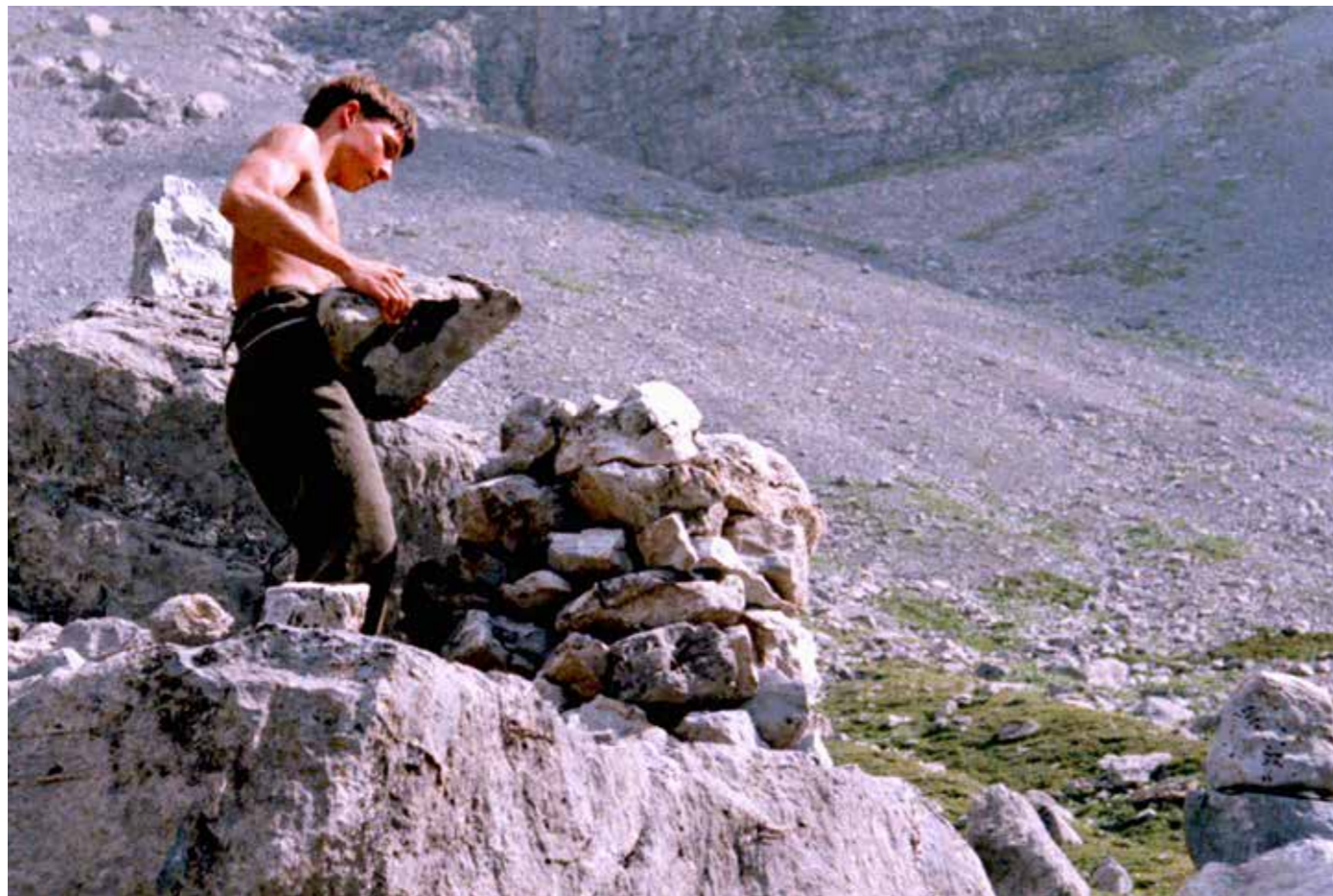
En conséquence, toutes les plateformes de VOD doivent désormais payer des indemnités pour la mise à disposition de films ou de séries en Suisse. Le tarif obligatoire applicable exclut toute éventuelle participation contractuelle des auteurs-trices au produit des droits d'auteur-trice VOD réalisé par les producteurs-trices. Il s'appuie en revanche sur le pays de production, ce qui signifie notamment que les productions allemandes ou autrichiennes, non coproduites en Suisse, ne profitent pas de cette rémunération. Cela est dû au fait que ce système de gestion collective, dans lequel les organisations de droits d'auteur-trice perçoivent les droits au nom des auteurs-trices, n'existe que dans certains pays, comme la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie. Étant donné que, dans certains pays, ces droits sont en outre contractuels, il est important de sensibiliser et de renforcer, dans notre branche, les mécanismes de protection des projets diffusés sur Internet dans le monde entier contre la pression exercée par les grands acteurs du marché, qui tentent d'imposer des contrats avec cession illimitée de tous les droits d'exploitation (contrats de « full buy-out »). Les contrats que les auteurs-trices suisses concluent avec les sociétés de production doivent par conséquent toujours contenir une clause de réserve à l'attention des organisations de droits d'auteur-trice. Puisque, dans le cas de la VOD, la rémunération obligatoire ne s'applique qu'aux auteurs-trices et aux acteurs-trices, les intérêts de ces derniers-ères divergent partiellement de ceux des producteurs-trices.

Il est encore plus important de conserver cette clause de réserve pour les émissions de télévision, sans quoi les redevances de droits de diffusion de la SSA et de Suissimage pourraient aussi être perdues. C'est pourquoi il est absolument essentiel d'utiliser toujours les contrats-types de Suissimage ou de la SSA, qui contiennent clairement la clause de réserve, y compris en cas de revente. Cette clause ne doit en aucun cas être supprimée.

Si elle l'est, les auteurs-trices ou réalisateurs-trices suisses courent le risque de ne toucher qu'un forfait unique, intégré à leurs honoraires ou salaire, et de perdre ainsi des indemnités importantes issues de la gestion collective des droits d'auteur-trice. Si l'œuvre a du succès sur le plan international l'auteur-trice n'en profitera aucunement. Telle a été l'une des raisons de la grève des scénaristes aux États-Unis, qui ont obtenu gain de cause.

Si la pression exercée sur les auteurs-trices suisses pour qu'ils et elles signent des contrats buy-out devenait trop forte, nous devrions intervenir par la voie politique. Jürg Ruchti, directeur de la SSA, propose ainsi d'inscrire dans la loi sur le cinéma l'obligation pour les plateformes de respecter les usages contractuels suisses et, à défaut, de ne pas imputer les dépenses qu'elles effectuent en Suisse sur leur obligation d'investissement.

Roland Hurschler, secrétaire général de l'ARF/FDS



8 En haut : *Höhenfeuer* de Fred M. Murer, 1985. ©Langfilm
En bas : *La nuit au port* de Pauline Deutsch, 2018. ©ECAL

9 En haut : *Wir waren Kumpel* de Christian Johannes Koch et Jonas Mataushek, 2023. ©Catpics, Elemag Pictures
En bas : *De noche los gatos son pardos* de Valentin Merz, 2022. ©Andrea Film

Département juridique

L'année associative 2023/24 a confirmé une tendance observée ces dernières années, à savoir la complexité croissante des contrats auxquels sont confronté-e-s les membres de l'ARF/FDS. En effet, les sociétés de production se tiennent de moins en moins aux contrats-types convenus, préférant établir de nouveaux documents à partir de zéro ou modifier certains points de façon significative, et rarement dans l'intérêt des auteurs-trices.

Les raisons à cela sont multiples, mais elles sont le plus souvent liées à l'internationalisation croissante de la branche et à l'arrivée de groupes internationaux sur le marché suisse. En conséquence, en vue d'une éventuelle exploitation internationale des œuvres, les contrats doivent non seulement satisfaire au droit suisse, mais aussi être adaptés au droit de pays tiers ou à la pratique contractuelle des entreprises agissant au niveau international.

Cette tendance représente également un défi pour les sociétés de production suisses, qui cherchent souvent à se faire seconder par des avocat-e-s. Cet état de fait chamboule fondamentalement le système, et entraîne un déséquilibre en défaveur des auteurs-trices. Les contrats-types élaborés conjointement par les associations suisses de producteurs-trices et d'auteurs-trices reposent sur un consensus résultant de négociations préalables sur des clauses contractuelles importantes, et ont pour objectif d'être équitables pour toutes les parties concernées. Les avocat-e-s auquel-le-s font appel les producteurs-trices, en revanche, s'efforcent de négocier les meilleures conditions possibles pour leurs client-e-s. et ont rarement une vue d'ensemble de la politique cinématographique.

Les principaux enjeux sont l'exploitation, notamment la « clause de réserve », et la répartition équitable des droits d'auteur sur l'ensemble du processus de développement. Mais il en va également souvent des génériques de fin, c'est-à-dire de la mention correcte de tous-tes les auteurs-trices impliqué-e-s dans un projet, ainsi que du droit de décision finale sur les aspects créatifs de l'œuvre, comme par exemple sur la version finale du montage.

Un défi majeur est la protection de la « clause de réserve » susmentionnée ainsi que la lutte contre les « full buyouts ». L'ARF/FDS s'engage activement pour que les auteurs-trices reçoivent une part équitable du produit de la vente de leurs œuvres. Le succès de la grève de la WGA aux Etats-Unis nous encourage à penser que cette lutte peut aboutir, en dépit de la montée en puissance des plateformes de streaming américaines.

Le département juridique de l'ARF/FDS ne s'est pas seulement occupé de la rédaction de contrats de plus en plus complexes pendant l'année 2022/23, il a également accompagné de nombreux-ses membres en situation de conflit. Nous avons aussi constaté une augmentation du nombre de différends entre les auteurs-trices. En effet, writers' rooms et collaborations

entre co-auteurs-trices ou co-réalisateurs-trices présentent un potentiel de conflits élevé. Le département juridique se tient à la disposition des membres pour les conseiller et les aider à naviguer dans ces situations. À noter toutefois qu'il n'existe souvent pas de solution simple pour régler les différends.

Il va de soi que l'année dernière, une autre occupation centrale du département juridique a été la préparation des nouvelles directives sur les salaires et les honoraires. L'ARF/FDS a donc élaboré des premières propositions de directives, mené de nombreux entretiens individuels avec différent-e-s producteurs-trices et entamé, en fin d'année, les discussions officielles avec les associations de producteurs-trices suisses et la SSR.

L'objectif de l'ARF/FDS est d'élaborer, tant pour les films de cinéma que pour les séries, des directives qui soient acceptées par toutes les parties et qui permettent aux auteurs-trices de percevoir un revenu équitable. Ces directives serviront, à l'avenir, de base à nos membres lors des négociations sur les salaires et les honoraires. De même, les organismes d'encouragement peuvent et doivent (cf. le Message culture) se baser sur les nouvelles directives pour contester les demandes qui prévoient une rémunération trop faible des auteurs-trices.

Afin d'aider les membres à faire respecter ces directives et à gérer des contrats de plus en plus complexes, le comité a décidé de renforcer le département juridique. Pour ce faire et dès à présent, Hussein Nouredine assistera l'ARF/FDS et ses membres en qualité d'avocat. Hussein Nouredine vient non seulement renforcer le conseil juridique, mais de plus, il assiste le secrétariat et le comité directeur dans l'élaboration des bases légales (notamment en matière d'adaptation des contrats-types) ainsi que dans les négociations avec les différent-e-s interlocuteurs-trices. Il assure ainsi à l'ARF/FDS, sur les questions juridiques, une voix forte et solidement fondée.

Christian Wehrin et Uwe Lützen, membres du comité de l'ARF/FDS et représentants du département juridique

Carte Blanche

« L'IA ne peut pas créer d'originalité. »

Barbara Miller et Maria Müller s'entretiennent avec Baptiste Planche, responsable fiction de la radio-télévision alémanique SRF

Qu'est-ce qui pousse SRF à utiliser l'intelligence artificielle (IA) dans des processus créatifs ? La créativité est pourtant le propre de l'être humain...

L'IA est une technologie qui a de l'avenir. Il est donc important de suivre le rythme de l'évolution technologique et de s'y intéresser activement. Bien sûr, il faut aussi soupeser les risques. Ces 18 derniers mois, le développement de l'IA générative a ouvert un vaste champ de possibilités, y compris dans les processus créatifs. Dans tout le processus de création filmique, c'est dans le développement des séries TV que nous sommes le plus impliqués-es. Il nous paraît donc logique de faire des expériences pratiques avec l'IA dans ce domaine.

En ce moment, vous travaillez sur une série dans laquelle vous allez faire un usage aussi intensif que possible de l'IA. Où en est le processus de production ?

C'est exact : nous avons lancé un projet d'essai de l'IA l'été dernier. L'objectif est de tester autant d'applications d'IA que possible dans le processus de création d'une série de fiction, et de voir ce qui est acceptable et pertinent. Nous sommes actuellement toujours dans la phase de développement, c'est-à-dire d'écriture. Durant les premières étapes du processus de développement, nous avons assez rapidement vu où se situent les limites, tant dans la génération, c'est-à-dire l'écriture de scénarios – qui ne nous ont pas convaincus-es à la lecture –, que dans l'évaluation de ces scénarios. Humainement, nous avons décidé que ces scénarios n'étaient pas encore à la hauteur. Nous voulons épuiser l'ensemble des possibilités qui existent, et c'est pourquoi nous tirons cette première phase de test un peu en longueur. Nous constatons aussi que le développement de films n'est pas plus rapide avec l'IA.

Il est rassurant d'entendre cela.

Il y a plein de choses que l'IA ne peut pas faire. Pour ce qui est du développement, l'idée que les outils d'IA puissent remplacer les scénaristes ne me paraît pas réaliste du tout. Sur le plan de l'authenticité et de l'originalité, par exemple, l'IA est assez limitée : la création est vraiment l'affaire de l'être humain.

Comment avez-vous procédé au début : qui a eu l'idée de départ concernant le genre, l'intrigue, etc. ?

Pour ce projet d'essai d'utilisation de l'IA, nous avons posé le cadre suivant : faire un usage aussi large que possible de l'IA, pertinent et responsable. La série doit comporter quatre épisodes de 30 minutes, pouvoir être exploitée dans le cadre d'une soirée télévisée thématique ou en streaming et plaire à un large public, c'est-à-dire être plutôt conventionnelle. Elle doit aussi avoir un lien avec la Suisse et un narratif clair et accessible.

Pour la première writers' room, nous avons réuni une équipe de cinq personnes ayant de l'expérience avec les différents outils d'IA, c'est-à-dire les LLM, ou large language models¹, tels que ChatGPT ou autres. Nous avons un scénariste principal, et une société de production dirige tout le processus.

Durant cette première phase, la recherche d'idées exploratoire, nous avons tout d'abord demandé à l'IA : qu'est-ce qui marche bien, qu'est-ce que le public suisse apprécie ? Nous avons donc posé des questions simples et itératives, de façon à nous faire en quelque sorte « conseiller » par les LLM.

Résultat : nous n'avons pas trouvé l'outil génial qui serait capable d'écrire de meilleurs scénarios que les autres. D'après mon et notre expérience, ces outils ne sont pas absolument au point pour tout. Il faut que des personnes possédant de solides compétences de prompting² alimentent les LLM avec des contenus, puis traitent les produits de la machine par étapes successives ou les fassent retraiter par les LLM : telle est la méthode la plus judicieuse.

Comment fonctionne la collaboration avec les différents outils et scénaristes qui effectuent le prompting en parallèle ?

Au sein de la writers' room, nous avons développé le scénario jusqu'à un certain point au niveau de l'intrigue, du synopsis et des personnages. Les scénaristes qui y travaillent décident ensemble de la direction à prendre. S'ils et elles remarquent, par exemple, que l'intrigue ne fonctionne pas ou qu'il faut travailler sur tel ou tel personnage, ils et elles se demandent quelles questions il faut poser pour avancer et pilotent les LLM en conséquence. Ou alors ils et elles commandent aux LLM de restructurer les actions ou les textes. C'est un peu plus efficace que de se répartir les tâches et de se réunir trois jours après.

1 Les grands modèles de langage sont des modèles d'apprentissage automatique capables de comprendre et de générer des textes en langage humain.

2 Le prompting est l'art de piloter un modèle de langage ou un autre système d'IA pour qu'il génère une réponse en conséquence. Il s'agit d'une instruction destinée à un algorithme, qui l'interprète pour produire un résultat.

Avec les LLM, on a le résultat le jour même. Mais il faut le relire et en discuter.

Comment développez-vous les personnages ?

La procédure est la même que dans une writers' room ordinaire. Chaque concept de série comporte une action principale, une intrigue globale et des personnages centraux. Lorsqu'on se réunit à plusieurs dans une salle pour travailler, on parvient à créer beaucoup de choses. Les LLM peuvent par exemple être utilisés comme des auxiliaires de brainstorming. Et nous pouvons alimenter l'IA avec toutes les idées qui naissent. Parfois, de nouvelles idées vraiment surprenantes émergent, auxquelles nous n'aurions pas pensé nous-mêmes.

Les gens ont-ils du plaisir à travailler avec l'IA, et quelle est l'ambiance au sein de la writers' room ?

Absolument ! Plusieurs personnes issues de différents domaines ont déjà travaillé sur ce projet : certaines connaissent bien l'IA, d'autres sont des spécialistes de la dramaturgie. Même des scénaristes très expérimentés-es, très attachés-es à la qualité et qui étaient très sceptiques au départ ont pris plaisir à emprunter cette nouvelle voie.

Lorsque la série sera terminée, allez-vous déclarer que vous avez utilisé l'IA ?

Bien entendu. L'utilisation de l'IA est réglementée dans les lignes directrices en matière de publication de SRF.

SRF possède de nouvelles directives pour l'utilisation de l'IA, mais ce projet prévoit d'utiliser autant d'IA que possible : comment gérez-vous cette possible contradiction ?

De mon point de vue, il ne s'agit pas d'une contradiction. Nous voulons étudier l'intelligence artificielle, la tester et en apprendre plus à son sujet. Les directives d'utilisation de l'IA fixent les conditions cadres nécessaires pour cela et définissent aussi les limites à ne pas franchir. Parmi les questions importantes qui se posent, il y a celle qui concerne les actrices et acteurs ou les voix générés ou remplacés par l'IA. Là, il faut se livrer à une réflexion globale, pour savoir si nous avons la capacité et la volonté d'assumer cela. Et, si oui, à quelles conditions. Un exemple : imaginons qu'un acteur ou une actrice ait 26 jours de tournage prévus, mais que, l'IA aidant, il ou elle ne doive venir au studio qu'un seul jour, le reste étant généré par une machine. Comment gérer cela ? Il faudrait trouver des solutions pour une rémunération juste. Et il faudrait aussi que le contrat précise clairement que les images ainsi générées de l'acteur ou de l'actrice peuvent être utilisées dans le cadre du projet concerné, mais certainement pas au-delà.

Il y a peu de chances qu'une telle possibilité fasse plaisir aux actrices et aux acteurs.

Nous devons en discuter sérieusement au sein de la branche et tout le monde sera appelé à mettre en place des règles intelligentes concernant l'utilisation de l'IA. Répondre à ces questions nécessitera de nombreuses discussions – des discussions constructives.

Qu'en est-il de l'obligation de déclaration lors de la soumission de projets dans le domaine de la fiction ?

Ce n'est pas encore un gros problème actuellement. Pour l'instant, nous avons surtout reçu des projets de films et de séries qui étaient quasiment conçus comme des projets d'IA. Ou encore un projet dont le scénario avait été « exclusivement écrit par l'IA ». L'auteur ne souhaitait pas être crédité ni recevoir d'honoraires. Nous avons lu ce scénario, mais il ne correspondait absolument pas à nos exigences de qualité. Ce qui fournit la preuve que ce n'est pas si simple... Je pars du principe que de nombreux scénaristes utilisent des LLM à certaines étapes de leur travail. Tout comme nous recherchons des choses sur Google au quotidien.

Ne penses-tu pas que le département de la fiction de SRF devra un jour exiger que l'utilisation d'applications d'IA soit déclarée ?

Nous allons certainement devoir renforcer et préciser encore les exigences à ce sujet. À partir de quand peut-on parler d'applications d'IA ? Qu'est-ce qu'une application d'IA digne d'être déclarée, et devant être déclarée, par exemple dans la post-production ? Ce n'est pas encore clair du tout. Nous faisons donc face, bien sûr, à une grande zone grise où il faudrait reconnaître, en réalité, que tout ce que nous faisons avec ChatGPT s'appuie tout de même sur une base de données problématique. Que ferait ChatGPT sans Wikipédia ? D'accord, les contenus de Wikipédia sont libres, mais que seraient-ils sans les grandes œuvres de la littérature mondiale ?

Au fond, ChatGPT est un logiciel de plagiat.

C'est vous qui le dites.

Utilisez-vous aussi l'IA pour l'examen des projets ?

Non, actuellement nous ne le faisons délibérément pas. Nous n'avons pas les droits sur les contenus que nous examinons lorsque des projets nous sont soumis. Il y a trop de réticences à ce sujet, notamment parce que nous ignorons ce qu'il adviendrait des données injectées pour examen. Je ne crois pas que nous modifierions fondamentalement notre pratique d'examen des contenus, même si nous le pouvions. Mais je peux tout à fait concevoir que

nous fassions des analyses basées sur l'IA pour compléter l'évaluation humaine.

Comment gérez-vous les droits d'auteur et leur violation ?

Aujourd'hui, je peux vous dire que je suis certain que c'est l'être humain, c'est-à-dire les personnes impliquées, qui est au cœur du processus créatif dans le développement de films et de séries, et non l'IA. À mes yeux, cela veut aussi très clairement dire que les droits d'auteur et tout ce qui s'y rapporte reviennent à ces personnes. Dans le modèle de la writers' room, toutefois, la question des droits d'auteur peut être compliquée. À qui revient quelle part ? Qu'en est-il si l'équipe change ? Qui a eu l'idée fondamentale d'un scénario et qu'est-ce qui s'y est ajouté plus tard ? Et si, dans un tel processus, on implique encore les LLM : que fait-on à quel moment ? Où se situe le cœur de la création ?

Par exemple, si un-e scénariste est impliqué-e dans le développement du synopsis, et que d'autres scénaristes arrivent plus tard : quels sont les droits du premier ou de la première scénariste ? Quels sont ses honoraires ? Dans la phase de développement initiale, je pars du principe qu'il faut beaucoup de travail humain. Je pourrais cependant imaginer qu'ensuite, dans l'étape généralement très longue et très dense de l'écriture du scénario et des dialogues, les LLM puissent livrer des résultats rapides. Peut-être que leur retraitements par des êtres humains, ensuite, prendra beaucoup moins de temps que sans les LLM. Certaines de ces réflexions ont été intégrées aux négociations relatives aux contrats des scénaristes dans notre projet de développement de série avec l'IA.

Lors de la journée d'information de la SSA sur l'IA, on a surtout retenu que l'IA générative menace l'écosystème de la créativité sur un plan existentiel. L'écosystème qui nourrit les scénaristes est surexploité : ses ressources sont pillées et les œuvres créatives sont menacées par l'automatisation de la production de contenus.

Je comprends cette préoccupation et je trouve qu'il est absolument légitime d'y réfléchir. Mais je pense que dans cette réflexion, nous en sommes déjà un peu plus loin. L'idée que les outils d'IA pourraient remplacer entièrement les scénaristes est irréaliste. Le processus créatif de l'écriture est complexe et subtil. À mon avis, seuls des êtres humains sont capables de créer des personnages originaux, des dialogues crédibles et des relations émotionnelles qui touchent le public, car il faut pour cela une réflexion profonde, des expériences personnelles, une vision créatrice et de l'empathie. L'IA ne possède pas ces capacités : elle ne voit que des points de données dans un algorithme. L'IA ne peut pas créer d'originalité.



Gender Diversity

En mai dernier, j'ai rejoint le comité de l'ARF/FDS, reprenant par la même occasion le flambeau de Carmen Stadler à la tête du département Gender Diversity. Je connaissais déjà Carmen depuis un certain temps, et nous avons derrière nous une première collaboration dans le contexte de la grève féministe de 2019. À la sortie d'une séance au Xenix, nous nous étions retrouvées pour boire une bière (moi) et un cidre (elle), et n'avons pas tardé à nous mettre d'accord que nous, les femmes du monde du cinéma, devrions-nous aussi faire quelque chose pour la grève. Nous nous sommes donc associées, avec Eva Vitija et Jela Hasler, pour rapidement organiser une action de retouchage d'affiches de cinéma. L'ARF/FDS et le SSFV ont offert de la bière et du cidre. Munies d'affiches bigarrées et d'un bon répertoire de slogans, nous avons ensuite rejoint l'immense défilé. Lorsque trois ans plus tard Carmen m'a proposé de la remplacer au sein du comité de l'ARF/FDS, je lui ai également succédé, avec Géraldine Rod et Jela Hasler, aux manettes du département Gender Diversity. J'aimerais donc adresser ici un très grand merci à Carmen. Durant son mandat au sein du comité de l'ARF/FDS, elle s'est engagée sans relâche pour les droits des femmes, autrices et réalisatrices, notamment en tant que membre fondatrice de SWAN. MERCI !

Quelques changements personnels et structurels ont eu lieu au sein de SWAN en 2023. Ses coprésidentes Ana Castañosa et Azra Djurdjevi ont présenté leur démission lors de la dernière AG. Merci pour votre engagement ! Autre nouveauté, l'association est désormais structurée selon une hiérarchie plate, composée d'un comité de 8 personnes et de 7 membres cooptés : <https://www.swanassociation.ch/about/team/>.

L'ARF/FDS représente la position des autrices et des réalisatrices, ainsi que des représentant-e-s de Cinésuisse, FOCAL, Suissimage, SSFV, SRF, OFC et, depuis peu, de Cinéforum, au sein du groupe de travail Gender Equality de l'association faïtière Cinésuisse. L'année dernière, nous nous sommes penchées en priorité sur la consultation sur le nouveau message culture, afin de demander la mise en place d'un point de contact intersectoriel pour les acteur-trice-s culturel-le-s au niveau des abus sexuels, des abus de pouvoir et du harcèlement. Cette demande a été soutenue par plusieurs associations culturelles. Nous gardons également un œil sur les mesures et les paramètres de l'OFC en matière de genre et de diversité. Grâce à la présence de notre membre Matthias Bürcher au sein de notre groupe de travail, nous sommes au courant des statistiques et des chiffres, y compris ceux d'autres pays, et pouvons ainsi suivre les évolutions en temps réel. Dans l'objectif de faire le point sur la situation actuelle, et si nécessaire de sensibiliser les futur-e-s cinéastes à la problématique de l'égalité des genres, nous avons entrepris de rendre visite, par petites délégations, aux directions des écoles de cinéma. Il s'agit à ce jour de la HSLU, de la ZhdK et

de l'ECAL, d'autres suivront dans les semaines à venir. Nous allons procéder à une évaluation afin de décider des suites à donner à cette démarche.

L'arrivée de Geneviève Rossier de Cinéforum au sein du Groupe Gender de Cinésuisse a été un grand enrichissement. Elle a notamment été responsable du débat « Diversité et conditions de tournage » lors du dernier Festival du Film de Locarno et a également joué un rôle déterminant dans la mise sur pied de l'« Atelier-Diversité » qui a eu lieu le 6 février à Lausanne. Cette rencontre d'un jour est le résultat des efforts d'un groupe de travail mis en place par Cinéforum, dont fait partie Géraldine Rod. De nombreuses réunions ont eu lieu suite à la table ronde de Locarno, dans le but d'élaborer des idées et des mesures qu'il s'agit de concrétiser dans le cadre de l'atelier. Il est, par exemple, prévu de développer une charte contre le harcèlement.

C'est grâce à une proposition de Géraldine, responsable du programme de réalisation chez FOCAL, qu'a vu le jour le programme de mentoring « Einsplus ». Celui-ci s'adresse aux réalisatrices, scénaristes et autres membres féminines d'équipes qui travaillent pour la première ou la deuxième fois en tant que cheffe de poste sur un long métrage ou une série. Le coaching est financé par FOCAL et assuré par des collègues professionnel-le-s expérimenté-e-s qui soutiennent les participantes avant, pendant ou après le tournage d'un film.

Caterina Mona, membre du comité de l'ARF/FDS et représentante du département Gender Diversity



Groupes d'intérêt 2023/24

Antenne Romande

Cela fait maintenant trois ans et demi que l'Antenne Romande a pris forme en tant qu'association avec un bureau élu par son Assemblée générale. Cette structure nous permet de collaborer de manière plus efficace avec les différentes instances qui constituent notre paysage audiovisuel.

L'Antenne Romande est allée présenter les revendications salariales de l'ARF/FDS à Cinéforum et travaille avec l'AROPA sur la rémunération des scénaristes de série.

Mark Olexa représente maintenant l'Antenne Romande au sein du conseil de fondation de Cinéforum, où il contribue à l'élaboration d'un concept de financement par Cinéforum de plusieurs courts-métrages (catalogue « SLATE ») proposé par des sociétés de production.

Au sein de Cinéforum, l'AR fait partie du groupe « court métrage » qui doit nourrir la réflexion entamée par le Conseil de fondation par rapport au financement et à la professionnalisation, et du groupe « diversité » qui a organisé une table ronde lors du festival de Locarno. Une journée d'atelier est prévue en 2024 pour avancer sur plusieurs projets, dont un projet de charte anti-harcèlement.

Nous avons par ailleurs travaillé sur la composition des commissions de Cinéforum. Sur base de statistiques établies par Adrien Royer, nous avons démontré que le nombre de scénaristes présentes à ces commissions n'étaient pas suffisant. Cinéforum nous a dès lors consulté pour l'établissement de leur charte concernant la composition des commissions. Lors de la sélection du nouveau pool d'expert-e-s Cinéforum fin 2023, de nombreux-ses scénaristes suisses et étrangers-ères ont été intégrées pour combler ce manque.

Léo Maillard a quitté le bureau de l'Antenne Romande. Nous le remercions pour son précieux travail et pour son humour ! Lors de l'Assemblée Générale, le bureau de l'AR a été réélu. Deux membres cooptés par le bureau à la suite de l'AG de l'année précédente, Fred Baillif et Pauline Deutsch, ont été élus ainsi que Wendy Pillonel et Stéphane Mitchell. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur ces nouvelles énergies et remercions ici les membres du bureau qui s'engagent pour faire entendre les voix des réalisateurs-trices et des scénaristes en Romandie.

Si vous souhaitez faire partie d'un groupe de travail, si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact : info@antenne-romande.ch

Nicole Borgeat & Géraldine Rod, membres du comité de l'ARF/FDS et co-présidentes du bureau de l'Antenne Romande

GRSI

L'année 2023 au Tessin a démarré sous le signe d'une nouvelle expérience culturelle : « La Straordinaria - Tour Vagabonde ». Il s'agit d'une structure temporaire installée à Lugano pour une durée de trois mois, jusqu'au 28 mars 2023, comblant provisoirement le grand besoin d'espaces pour la culture indépendante. Le GRSI y a participé avec l'organisation d'une journée d'études consacrée à l'audiovisuel, la programmation d'un festival de films ainsi qu'un appel à la création de documents vidéo.

En février, Bellinzona a reçu le tournage d'« Alter Ego », la première série télévisée suisse en langue italienne, réalisée par Erik Bernasconi et Robert Ralston, diffusée en décembre sur RSI et PlaySuisse.

Le GRSI a continué de soutenir les trois bourses d'écriture de la Casa Pantrovà, qui visent à améliorer les opportunités professionnelles pour les scénaristes suisses. Les lauréat-e-s de cette année sont Valentina Shasivari, Benjamin Donateo et Sandra Moser.

Septembre a vu la sortie en salles de « Stars », le premier film d'Anna Spacio, une comédie musicale réunissant de nombreux-ses professionnel-le-s et jeunes talents.

Plusieurs rencontres entre les membres ont eu lieu vers la fin de l'année. Une réunion organisée sous l'égide de l'OFC a été l'occasion d'expliquer les lignes d'application de la nouvelle loi sur le cinéma et de discuter les particularités de notre région.

En décembre, une rencontre avec la nouvelle conseillère d'Etat Marina Carobbio Guscetti nous a permis de poser les bases d'une réflexion sur les grands changements structurels qu'il sera nécessaire d'apporter pour l'avenir de notre cinéma, notamment en ce qui concerne la révision de l'aide sélective. Un autre sujet de discussion était : comment faire face à la difficulté endémique de financer des projets de films concurrentiels en Suisse italienne.

L'année s'est achevée sur une bonne nouvelle : la sélection de « Reinas », le dernier film de Klaudia Reynicke, membre du GRSI, au festival du film de Sundance ainsi qu'à la Berlinale.

Janvier 2024 a été le mois des 59es Journées de Soleure, dirigées pour la deuxième fois par notre membre Niccolò Castelli. La projection de plusieurs courts métrages de jeunes cinéastes tessinois-e-s confirme la présence d'une « nouvelle vague », ce qui nous rend optimistes pour l'avenir. Plusieurs longs métrages de membres y ont également été présentés en première mondiale ou nationale : « La scomparsa di Bruno Breguet » d'Olmo Cerri (en compétition dans la section VISIONI), « Flavio Paolucci. Da Guelmin a Biasca » de Villi Hermann, « Cerebrum » de Sébastien Blanc et « Deer Girl » de Francesco Jost.

Erik Bernasconi, membre du comité de l'ARF/FDS et président du GRSI

CIR

L'aide au cinéma du canton des Grisons a fait un important bond en avant l'année dernière avec, en juin 2023, l'approbation par le service de la culture d'un nouveau modèle d'encouragement. Celui-ci prévoit une augmentation conséquente du soutien apporté aux réalisateurs-trices et producteurs-trices, une mesure qui pourrait représenter un véritable coup de pouce créatif pour la scène locale. L'aide s'étend désormais aux différentes phases que sont le développement du scénario, le développement du projet, la réalisation, la postproduction et la distribution. Notre membre Hercli Bundi a joué un rôle de premier plan dans le développement de ce nouveau modèle.

L'année dernière, le groupement des Cineasts s'est battu pour une meilleure rémunération des œuvres diffusées dans le cadre de « Cuntrasts », la fenêtre de diffusion réservée aux films romanches. En effet, le fait qu'il n'existe aucun créneau horaire en prime time pour les films romanches représente un désavantage pour les auteurs-trices et les producteurs-trices romanches. Nos efforts ont permis d'obtenir une augmentation de la prime Succès Passage Antenne pour les diffusions dans la tranche horaire « Cuntrasts », mais n'ont pas encore porté de fruits en ce qui concerne la rémunération des droits d'auteur. Nous comptons nous associer l'année prochaine avec les deux autres minorités linguistiques du pays pour élaborer conjointement de nouvelles stratégies.

Cette année, nous avons le plaisir de communiquer le succès dans les salles suisses de deux documentaires réalisés par des membres de notre association. Le documentaire « Guido Baselgia - The Dark Light » de Casper Nicca a été projeté dans plusieurs cinémas, et « I Giacometti » de notre présidente Susanna Fanzun, sorti en salles en automne, a été le documentaire suisse le plus vu au cinéma de l'année 2023.

L'année dernière, notre série de manifestations « film & culinarica » à la Fundaziun Nairs en Engadine a une nouvelle fois convié le public à partager des moments de cinéma. Notre membre Christina Caprez y a notamment présenté son film en romanche, en deux parties, sur l'histoire de la psychiatrie grisonne. Un programme passionnant nous attend en 2024, aussi : pensez à nous rendre visite !

*Susanna Fanzun, présidente de cineasts.ch
Ella Steiner
Menga Huonder-Jenny*

Pro Short

Il y a des années où il se passe tellement de choses qu'elles tiennent à peine en ces quelques lignes. Et d'autres où ce n'est pas le cas. Pour Pro Short, 2023 a fait partie des dernières. Et c'est une bonne chose !

Alors que Pro Short a dû (voulu) s'exprimer haut et fort à plusieurs reprises depuis sa création, en 2023 nous avons surtout travaillé dans l'ombre, en cultivant les relations, en optimisant les processus administratifs au sein du secrétariat et en nous réorganisant. Des tâches peu spectaculaires, mais nécessaires. Les améliorations apportées au niveau administratif nous ont permis de réduire les dépenses du secrétariat, et donc d'assurer la couverture de nos frais à plus long terme, ce qui à son tour permet à l'association de se stabiliser. Le comité a lui aussi profité d'une période de répit. Étant donné que ses membres travaillent à titre entièrement bénévole, il est d'autant plus important d'utiliser les ressources de manière ciblée.

Si 2023 a été relativement calme, c'est aussi grâce à notre rattachement en tant que groupe d'intérêt à l'ARF/FDS, ce qui nous permet de faire valoir directement nos préoccupations. C'est ainsi que nous avons pu notamment faire entendre les intérêts du court métrage lors de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le cinéma et du nouveau Pacte de l'audiovisuel.

Pro Short s'est également établi comme interlocuteur. Des institutions viennent désormais nous consulter avant d'introduire des changements ou des nouveautés, à l'image des Journées de Soleure au sujet de l'établissement d'un prix du public pour le court métrage.

2023 ne s'est donc pas déroulé sous le signe du grand chambardement, mais plutôt selon la devise « j'y suis, j'y reste ! ». C'est d'ailleurs dans l'ordre des choses que nous fassions un peu moins de « bruit », car lorsqu'on est de la partie, on doit crier moins fort pour se faire entendre. Ceci dit, les « outsiders » de la branche n'ont pas encore dit leur dernier mot, c'est promis !

Nous sommes toujours heureux-ses de trouver de nouveaux-elles allié-e-s pour soutenir nos revendications en matière de politique cinématographique, alors n'hésitez pas à nous rejoindre en tant que membre !

Jela Hasler, membre des comités de l'ARF/FDS et de Pro Short

International

GI SCENARIO

Le groupe d'intérêt SCENARIO fonctionne à la fois comme réseau et comme plateforme d'information pour les scénaristes de toute la Suisse. Il a pour objectif de créer des liens et de relever les préoccupations et les besoins des scénaristes de toutes les régions du pays. Les activités du groupe ainsi, que l'envoi d'informations, sont coordonnés par Jacqueline Surchat et Uwe Lützen.

Lors de l'assemblée annuelle 2024, qui s'est tenue pendant les Journées de Soleure, nous avons parlé de l'urgence, au vu de l'importance croissante de la production de séries par toutes les chaînes suisses, et cela dans différentes régions linguistiques, de créer des conditions de travail économiquement viables pour les auteurs-trices, dont des writers' rooms. Cela implique l'établissement d'honoraires équitables, associés à des étapes de travail clairement et uniformément définies du développement du scénario, depuis le pitching jusqu'à la version de tournage. Il est également important de disposer d'une réglementation claire pour la répartition des droits d'auteur entre les auteurs-trices impliqué-e-s. Les nouvelles directives de l'ARF/DFS sur les honoraires et les salaires dans le domaine des séries comme dans celui du cinéma sont donc attendues de manière urgente.

La discussion a permis de constater l'importance croissante du conseil juridique de l'ARF/DFS. Ceci non seulement à titre individuel lors de la conclusion de contrats ou de conseils en cas de litiges, mais aussi en tant que boucle de feedback pour les responsables du côté de l'ARF/DFS, parce que cela permet d'observer l'application concrète des directives convenues par la branche.

Nous avons brièvement évoqué les acquis de la grève de la WGA (Writers Guild of America), ainsi que les préoccupations de la FSE (Federation Screenwriters of Europe) (voir International).

Le groupe d'intérêt SCENARIO est un réseau à la hiérarchie horizontale qui vise avant tout à mettre en lien et à informer. Nous sommes toujours heureux-ses de recevoir un retour de la part de nos sympathisant-e-s. Les nouveaux membres, c'est-à-dire les scénaristes qui écrivent des films ou des séries pour le compte d'autrui, sont toujours les bienvenu-e-s.

Uwe Lützen, membre du comité de l'ARF/DFS et représentant du GI SCENARIO

L'ARF/DFS est un membre actif des associations européennes FSE (Federation Screenwriters of Europe) et FERA (Federation of European Screen Directors). Cette participation est importante, car nous sommes affectés par les thèmes abordés à l'international même si la Suisse n'est pas membre de l'UE.

FSE (Federation Screenwriters of Europe)

L'assemblée générale annuelle de la FSE a eu lieu à Bruxelles en novembre 2023, réunissant de nombreux-ses participant-e-s. L'association a présenté son nouveau modèle d'organisation intitulé « Brussels Strategy », qui prévoit des changements aux niveaux structurel et financier ainsi que la venue de nouveaux membres. L'objectif est de mieux se préparer aux défis des années à venir, afin que les dossiers de politique cinématographique, toujours plus nombreux, puissent être abordés de manière adéquate à l'avenir.

« Collective Bargaining » : ce n'est que depuis la modification en juin 2022 de la législation antitrust de l'UE qu'il est devenu possible pour les auteurs-trices de négocier et de conclure des contrats de manière collective. Le processus d'adaptation de la législation au niveau national est en train de prendre plus de temps que prévu et nécessite un échange actif entre les différentes associations nationales. Ainsi, un site web a été créé en collaboration avec la FERA et UNI MEI (The European Region of the Media, Entertainment & Arts sector of Union Global Union) (www.authorsbargaining.eu), qui informe sur l'état des négociations dans les différents pays européens.

L'intelligence artificielle est également un sujet d'actualité au niveau européen. Cela fait quelques temps déjà que l'UE travaille à l'élaboration de l'AI ACT, qui passe actuellement devant les instances législatives et devrait entrer en vigueur en 2025. L'AI ACT régit l'obligation de déclaration dans le contexte des œuvres protégées par le droit d'auteur (transparence dans l'utilisation de l'IA). Il s'appliquera à tous les films exploités dans l'UE, y compris ceux qui sont produits en Suisse. Il s'agira par la suite de clarifier également les implications de l'utilisation de l'IA dans la création d'œuvres pour le droit d'auteur (à savoir les conséquences juridiques), ou de régler les conséquences pour le droit de copie dans les cas de « data mining ».

Après Copenhague en 2022, une nouvelle WCOS (World Conference of Screenwriting) est prévue début octobre 2024 à Galway, en Irlande. On y discutera durant deux jours des questions les plus pressantes touchant à l'écriture de films et de séries sous le mot d'ordre « Global Power, Global Solidarity ». La WCOS est ouverte à tous les scénaristes.

FERA (Federation of European Screen Directors)

L'assemblée générale annuelle de la FERA s'est tenue à Bruxelles en septembre 2023. On a là aussi traité du sujet pressant de l'IA, notamment en ce qui concerne sa répercussion sur les processus de travail pendant les phases de tournage et de postproduction. Pour la gestion des droits d'auteur des réalisateurs-trices, la question se pose de savoir à qui appartiennent les droits en cas de recours à l'IA. Un autre risque est la dégradation des conditions de travail et la reconnaissance du métier de réalisateur-trice. L'avènement du streaming, associé à la production rapide et parfois bon marché de séries, a eu pour effet de réduire la marge de manœuvre artistique et créative des réalisateurs-trices, sans aucune amélioration de leur niveau de revenu, qui demeure faible. La FERA entend suivre activement ces évolutions, dont certaines en étroite collaboration avec le FSE, et mettre en place des contre-mesures.

FERA apporte une réponse aux défis actuels avec l'initiative « ACTION ! Manifesto », qui se penche sur l'impact des algorithmes et de l'IA sur la créativité audiovisuelle dans le domaine de la réalisation. Le projet souligne par ailleurs à quel point sont nécessaires la durabilité culturelle et écologique. « ACTION ! Manifesto » vise à promouvoir une cinématographie respectueuse de l'environnement dès les premières étapes de l'élaboration du scénario. Il énonce dix principes pour une production cinématographique durable, en lien avec la culture locale, la minimisation des émissions de CO2, une production efficace ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies disponibles. À terme, une production cinématographique doit laisser une empreinte écologique minimale tout en proposant des histoires significatives et captivantes à un public mondial. Le texte « ACTION ! Manifesto » a été publié en mars 2024, et mis à la disposition de nos membres sur le site web de l'ARF/DFS.

Uwe Lützen, membre du comité de l'ARF/DFS et représentant du département International



Évolution des membres

L'AG 2023 a eu lieu le 13 mai à Berne, date à laquelle l'ARF/FDS comptait 382 membres. 20 nouveaux membres ont été admis-e-s ce jour-là. Certain-e-s jouissaient déjà du statut de membres de la relève de l'ARF/FDS et ont demandé à devenir membres ordinaires. Ces nouveaux membres couvrent l'ensemble du spectre des genres cinématographiques : 45% d'entre eux-elles sont des réalisateurs-trices et/ou scénaristes de films de fiction, 65% œuvrent dans le domaine du documentaire et 10% dans les séries. Certain-e-s sont actifs-ves dans plusieurs domaines à la fois. Cette diversité montre l'attractivité de l'association pour les acteurs-trices de tous les domaines, et qu'elle défend leurs intérêts.

Évolution depuis l'AG 2023

L'ARF/FDS a une nouvelle fois enregistré une croissance réjouissante au cours de l'année associative 2023/24, tant au niveau des membres ordinaires que dans le domaine de la relève, dépassant la barre des 400 membres. Elle compte à la mi-février 2024 un total de 409 adhérent-e-s, dont : 69 nouveaux membres, 210 membres ordinaires, dont 9 doubles affiliations, 9 membres d'honneur, 63 membres de la relève, 24 membres donateurs-trices, 2 membres retraité-e-s, 22 membres seniors passifs-ves et 10 candidat-e-s à l'admission qui ont déposé leur demande pendant l'année courante.

La répartition des membres est équilibrée du point de vue des genres cinématographiques et des sexes. Le nombre de membres issu-e-s des différentes régions de Suisse est aussi en relation proportionnelle avec la population de chaque région.

17 membres de la relève ont été admis-e-s au cours de l'année associative actuelle, ce qui représente une belle progression. La répartition entre les genres est équilibrée.

Nos nouveaux membres de la relève proviennent de Suisse alémanique (71%) et de Suisse romande (29%) et sont majoritairement diplômé-e-s d'une école de cinéma suisse, généralement la ZHdK, la HEAD ou l'ECAL. Certain-e-s sont autodidactes, d'autres ont bifurqué vers la voie du cinéma. Ils et elles représentent tous les genres cinématographiques et couvrent à égalité les domaines de la réalisation et du scénario.

L'affiliation en tant que membre de la relève à l'ARF/FDS reste limitée à trois ans. L'augmentation continue du nombre de membres de la relève montre que l'ARF/FDS est appréciée par les jeunes professionnel-le-s et représente un point de contact important.

Il est réjouissant de constater que des cinéastes déjà établi-e-s continuent régulièrement de manifester leur intérêt à devenir membres de l'ARF/FDS et nous font parvenir une demande d'adhésion. Ils et elles remplissent généralement sans problème la condition selon laquelle au moins 50% de leurs revenus doivent provenir d'activités cinématographiques. Compte tenu de la faiblesse des

salaires, des honoraires et des conditions d'emploi souvent irrégulières qui règnent dans le secteur, ce n'est pas le cas de tous-te-s les membres potentiel-le-s. Cette exigence avait été fixée délibérément, de manière à garantir un certain niveau de professionnalisme au sein de l'association.

Il existe par ailleurs la possibilité de proposer l'adhésion de certain-e-s cinéastes établi-e-s par l'assemblée générale. Ces personnes sont ensuite directement invitées à devenir membres de l'ARF/FDS par le comité. Lorsqu'elles sont intéressées, elles sont immédiatement acceptées sans passer par le processus d'admission habituel. L'ARF/FDS pourrait faire davantage usage de cette procédure à l'avenir afin d'attirer dans l'association des représentant-e-s important-e-s de la branche cinématographique suisse.

Il est également réjouissant de constater un nombre croissant de membres associées, à savoir l'enregistrement auprès de l'ARF/FDS des sociétés de production des membres de l'ARF/FDS. L'avantage de cette démarche est que tous-tes les collaborateur-trice-s de la société concernée sont assuré-e-s auprès de la Fondation de prévoyance film et audiovisuel vfa-fpa par le biais de l'ARF/FDS. Ainsi, l'ARF/FDS a déjà accueilli quatre nouvelles sociétés de production au cours de cette année associative : Aaron Sàrl de Joël Jent, ToiToi d'Elie Aufseesser, Imagineria SA de Casper Nicca et EV Film Sàrl d'Eva Vitija. D'autres sociétés sont toujours les bienvenues !

Chloé Laure Reichenbach, administration, responsable du ressort affaires juridiques et sociales ARF/FDS

Statistique des membres actuelle (État: 15 février 2024)

Figure 1 : Membres par âge

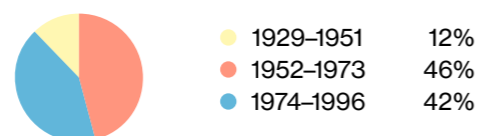


Figure 2 : Membres par région linguistique



Figure 3 : Membres par sexe



Portrait de l'ARF/FDS

L'ARF/FDS réunit en son sein les réalisateurs-trices, les scénaristes et les auteurs-trices producteurs-trices professionnels-les vivant et travaillant en Suisse, ou dont la biographie a un rapport avec la Suisse. À côté des films de fiction et des documentaires pour le grand écran, l'association s'engage pour tous les types de production filmique ayant une valeur culturelle, des courts métrages aux nouveaux formats innovants en passant par les films télévisés et les séries. L'association a été créée en 1962 en Suisse romande par des cinéastes suisses d'envergure comme Alain Tanner, Claude Goretta et Jean-Jacques Lagrange. Elle a fêté son soixantenaire en 2022.

Missions et objectifs de l'ARF/FDS

L'ARF/FDS contribue au renforcement et à la visibilité du rôle et du statut d'auteur-trice dans le processus de développement et de production ainsi que dans l'exploitation des films. L'association accorde son soutien et participe à des activités qui encouragent le développement de la création cinématographique suisse et du cinéma en Suisse. Elle s'engage pour la diffusion nationale et internationale et la mise en réseau de la production cinématographique suisse et se bat pour l'égalité. L'ARF/FDS est la première interlocutrice des autorités, des organisations politiques, des institutions culturelles et des médias dans le secteur de la réalisation de films et de l'écriture de scénarios. Elle offre une plateforme d'information et encourage les contacts, les échanges et la solidarité entre les professionnels-les du cinéma et avec les acteurs-trices culturels-les d'autres branches.

L'ARF/FDS s'engage pour l'amélioration des conditions-cadres du cinéma suisse en promouvant des règles du jeu claires et précises, des structures simples et l'harmonisation des divers organismes de soutien au cinéma. La création cinématographique doit également refléter la richesse des quatre régions linguistiques de la Suisse : la promotion de celles-ci et leur égalité est une préoccupation centrale de l'association. Ainsi, nous exigeons des instances fédérales d'encouragement du cinéma qu'elles mènent une politique cinématographique axée sur la culture et la qualité, propre à renforcer le potentiel créatif dans sa diversité, à favoriser le goût du risque artistique et à améliorer les conditions des professionnels-les du cinéma du point de vue social et du droit du travail.

Membres : conditions d'admission et prestations

Conditions d'admission

Pour devenir membre de l'ARF/FDS il faut pouvoir justifier d'une activité professionnelle en tant qu'auteur-trice de films. Cette activité doit constituer le moyen de subsistance économique fondamental en représentant au moins 50 % des revenus. Les membres doivent avoir à leur actif au moins un film projeté en public (cinéma, festival, télévision). Les films de fiction, les documentaires, les courts métrages, les films d'animation, les films expérimentaux et les séries sont admis, pour autant qu'ils répondent à des conditions de production indépendantes.

Prestations

- Défense de leurs intérêts vis-à-vis des instances de soutien nationales et régionales ainsi que de la télévision, des milieux politiques et du grand public.
- Supervision des contrats et conseils juridiques en lien avec l'activité d'auteur-trice; conseil professionnel juridique approfondi et soutien lors de procédures judiciaires lorsque l'objet du litige est d'intérêt général pour les membres de l'association.
- Engagement pour la couverture sociale des professionnels-les du cinéma et de la culture.
- Prise en charge des frais d'accréditation aux Journées de Soleure, au Festival du film documentaire « Visions du Réel » et au Festival international du film de Locarno.
- Informations régulières dans le domaine de la politique cinématographique, culturelle et professionnelle via l'infolettre.
- Organisation de manifestations et de rencontres et soutien de projets et d'actions pour la création cinématographique indépendante sur le plan du contenu et des finances.
- Renseignements, documentation, conseils et compléments d'information, ainsi que l'aiguillage vers des services compétents pour toute question en rapport avec l'activité professionnelle, mais pas pour les projets individuels.
- Plateforme personnelle sur notre site web : chaque membre a la possibilité de se présenter sur le site web de l'association.
- Carte de membre (sur demande) et abonnement à Cinébulletin, la revue suisse des professionnels du cinéma.
- La possibilité de s'affilier à l'institution de prévoyance sectorielle vfa-fpa en tant que membre de l'ARF/FDS. Pour les entreprises associées, cette possibilité est ouverte à tous les membres de l'entreprise concernée.

Rédaction textes allemands : Chloé Laure Reichenbach, Roland Hurschler

Rédaction textes français : Chloé Laure Reichenbach, Valentina Shasivari

Relecture textes allemands : Anna Suter

Relecture textes français : Christophe Arnould

Traduction : Kari Sulc, Chloé Varrin

Concept graphique : Huber/Sterzinger, Zurich

Photographies : Sélection d'extraits de films suisses

abordant le thème du travail

Recherche de photos : Jenna Hasse et Chloé Laure Reichenbach

Photo de couverture : Neumatt d'Andrea Štaka et Christian Johannes Koch, 2022.

© SRF/Sava Hlavacek

Imprimerie : Gremper AG, Pratteln

Tirage : 280 exemplaires

Association suisse des réalisateurs·trices et scénaristes

Associazione svizzera regia e sceneggiatura

Associazion svizra reschia e scenari da film

Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz

Roland Hurschler, secrétaire général

Chloé Laure Reichenbach administration générale /

responsable conseil juridique et social

Valentina Shasivari, administration membres /

responsable Romandie

Neugasse 6 – CH 8005 Zurich

+41 (0)44 253 19 88

info@arf-fds.ch

Compte postal : 80-35439-5

IBAN : CH23 0900 0000 8003 5439 5

Membres du comité : Matthias Affolter, Erik Bernasconi, Lisa Blatter, Nicole Borgeat, Jela Hasler, Thomas Isler, Kaspar Kasics, Uwe Lützen, Barbara Miller (présidente), Caterina Mona, Maria Müller (vice-présidente), Géraldine Rod, Christian Wehrlin, Ivo Zen

Groupes d'intérêt : Antenne Romande, GRSI, CIR; SCENARIO, Pro Short

Conformément à l'article 14 de la loi sur l'encouragement de la culture, l'ARF/FDS est soutenue financièrement par l'Office fédéral de la culture en tant qu'organisation d'acteurs·trices culturel·les professionnel·les.



Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz
Association suisse des réalisateurs·trices et scénaristes
Associazione svizzera regia e sceneggiatura film
Associazion svizra reschia e scenari da film



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC